



**Rapport annuel  
sur la qualité et le prix du  
Service Public d'élimination des  
déchets ménagers de  
Lot-et-Garonne  
Exercice 2012**





# Sommaire

• <i>Edito</i>	P3
• <i>Territoire du SMIVAL 47</i>	P4
• <i>Activité des services administratifs</i>	P5
⇒ <i>Comptabilité</i>	P5
⇒ <i>Compte Administratif</i>	P5
⇒ <i>Marchés publics</i>	P6
• <i>Carte des installations de traitement des déchets</i>	P7
• <i>Installations de traitement des déchets non dangereux (ISDND)</i>	P8
⇒ <i>Nicole</i>	P8
• <i>Installations de traitement des déchets non dangereux (ISDND) en post-exploitation</i>	P9
⇒ <i>Miramont-de-Guyenne</i>	P9
⇒ <i>Réaup-Lisse</i>	P9
• <i>Quai de transfert</i>	P10
⇒ <i>Miramont-de-Guyenne</i>	P10
• <i>Tri</i>	P11
• <i>Les projets du SMIVAL47</i>	P12
• <i>Nouvelle installation de traitement des déchets</i>	P13
• <i>Mise en place d'un centre de tri départemental</i>	P15
• <i>Programme local de prévention des déchets</i>	P16
• <i>Intégration du SMAV</i>	P17
• <i>Organigramme</i>	P18
• <i>Lexique</i>	P19
• <i>Rapport annuel du SMAV</i>	



## Edito du Président

En récupérant l'exercice de la compétence du traitement des déchets en 2012 et en l'exerçant concrètement, le SMIVAL47 a connu une évolution majeure. Le syndicat s'est engagé à réaliser cette mission avec rigueur et professionnalisme dans le but d'optimiser le traitement des déchets de façon harmonieuse et cohérente sur tout le territoire.

En parallèle, le SMIVAL47 porte aussi la responsabilité de réorganiser le traitement des déchets en appliquant les préconisations du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) validé en 2009 par le Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Cette réorganisation s'articule autour de 3 axes:

- ⇒ Création de nouvelles installations de traitement de déchets pour l'Ouest du département.
- ⇒ Diminution de la production des déchets à la source = programme local de réduction des déchets.
- ⇒ Création d'un nouveau centre de tri départemental.

Les premières étapes ont d'ores et déjà été lancées en 2012, la route est encore longue, mais le SMIVAL47 s'engage à porter ces grands projets jusqu'à leur terme, dans une démarche exemplaire où transparence, exigence, écoute locale et partenariat, seront les mots d'ordre.

Jacques BILIRIT

**Président du SMIVAL47**



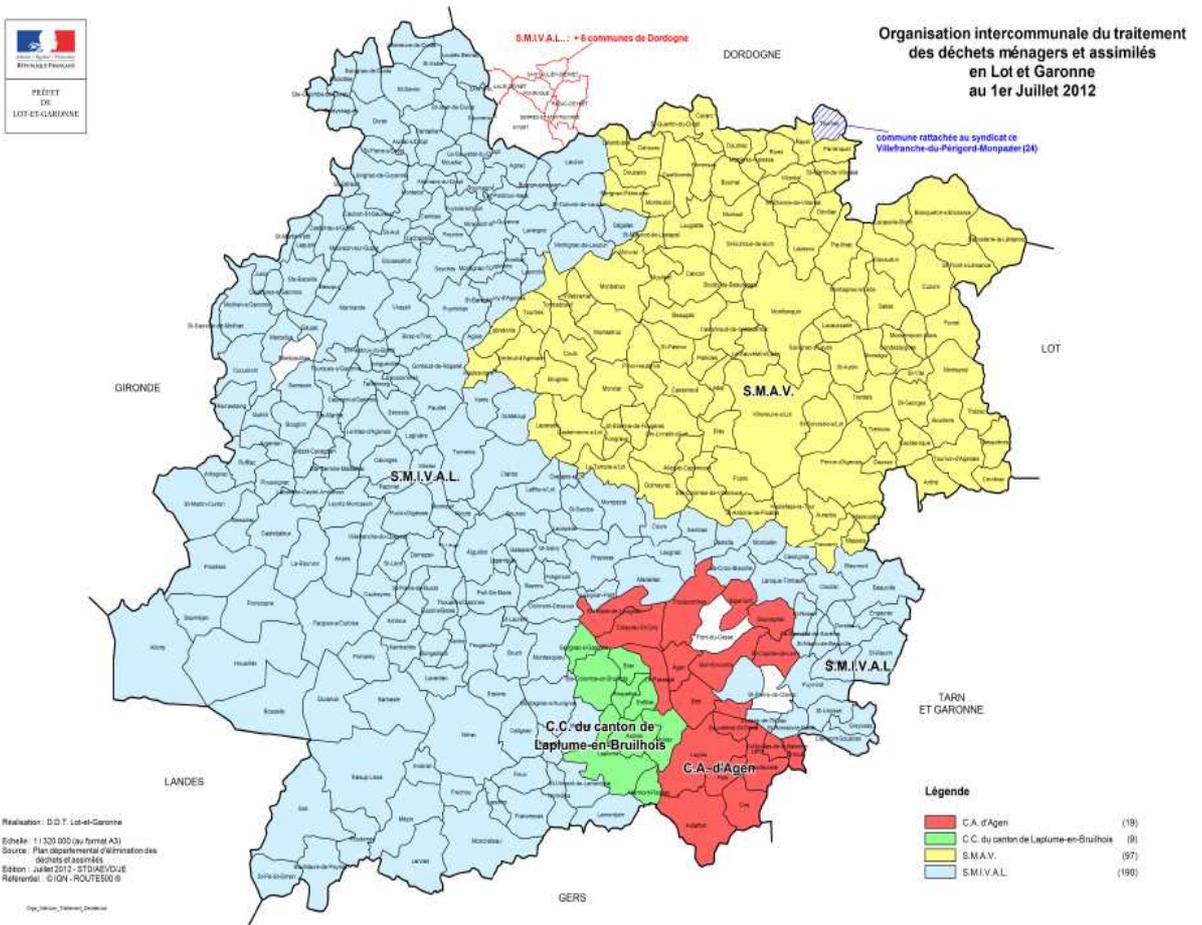


# Territoire du SMIVAL47 en 2012

Le SMIVAL 47 (Syndicat Mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers du Lot-et-Garonne) a été créé le 1er avril 2003.

Exerçant d'abord un rôle de syndicat d'étude, le transfert effectif de la compétence « traitement des déchets » par les collectivités s'est engagé en 2011.

Le syndicat couvre en 2012 une population de 326 399 habitants, répartis dans trois Communautés d'Agglomération, 13 Communautés de Communes et un Syndicat mixte.





## Activité des services administratifs

### Comptabilité

Le SMIVAL a mis en place une comptabilité analytique afin d'avoir une bonne visibilité sur les coûts de chaque opération des différents services. Cet outil permet ainsi d'optimiser le pilotage et la gestion de notre structure.

#### Activité du Pôle comptabilité :

**1206 mandats + 313 titres émis en 2012**

### Compte Administratif 2012

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Dépenses</b>	Prévues	973 747.00	6 909 879.00	7 883 626
	Réalisées	744 474.49	5 348 605.99	6 093 080
	Reste à réaliser	264 484.00	0.00	264 484.00
<b>Recettes</b>	Prévues	995 672.00	6 909 879.00	7 905 551
	Réalisées	143 622.73	6 497 297.34	6 640 920
	Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		- 600 851.76	1 148 691.35	547 839.59



## Activité des services administratifs

### Liste des marchés conclus en 2012

#### SERVICES

Tranches	N° de marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal
de 20 000 à 90 000 € HT	SE 2012-02	Assistance à la recherche d'un site d'implantation des futures installations de traitement des déchets en Lot-et-Garonne - aspects stratégies, communication, concertation	17/07/2012	PARMENION	31000
	SE 2012-03	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme local de prévention des déchets sur le territoire du SMIVAL 47	03/08/2012	Groupeement solidaire IDE environnement/BVA dont IDE est le mandataire	31031
	SE 2012-04	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'exploitation et de la post-exploitation des installations de stockage de déchets	26/09/2012	Centre Technique Environnement	47310
de 90 000 à 200 000 € HT	2.2012	Traitement de déchets encombrants	20/12/2012	DRIMM	82700
à partir de 200 000 € HT	8.2011 et 09.2011	Transport de déchets encombrants depuis Fumel (lot 1) et depuis le Villeuneuvois (lot 2)	13/08/2012	8.2011 lot 1 SOULARD 9.2011 lot 2 SOULARD	47300

#### FOURNITURES

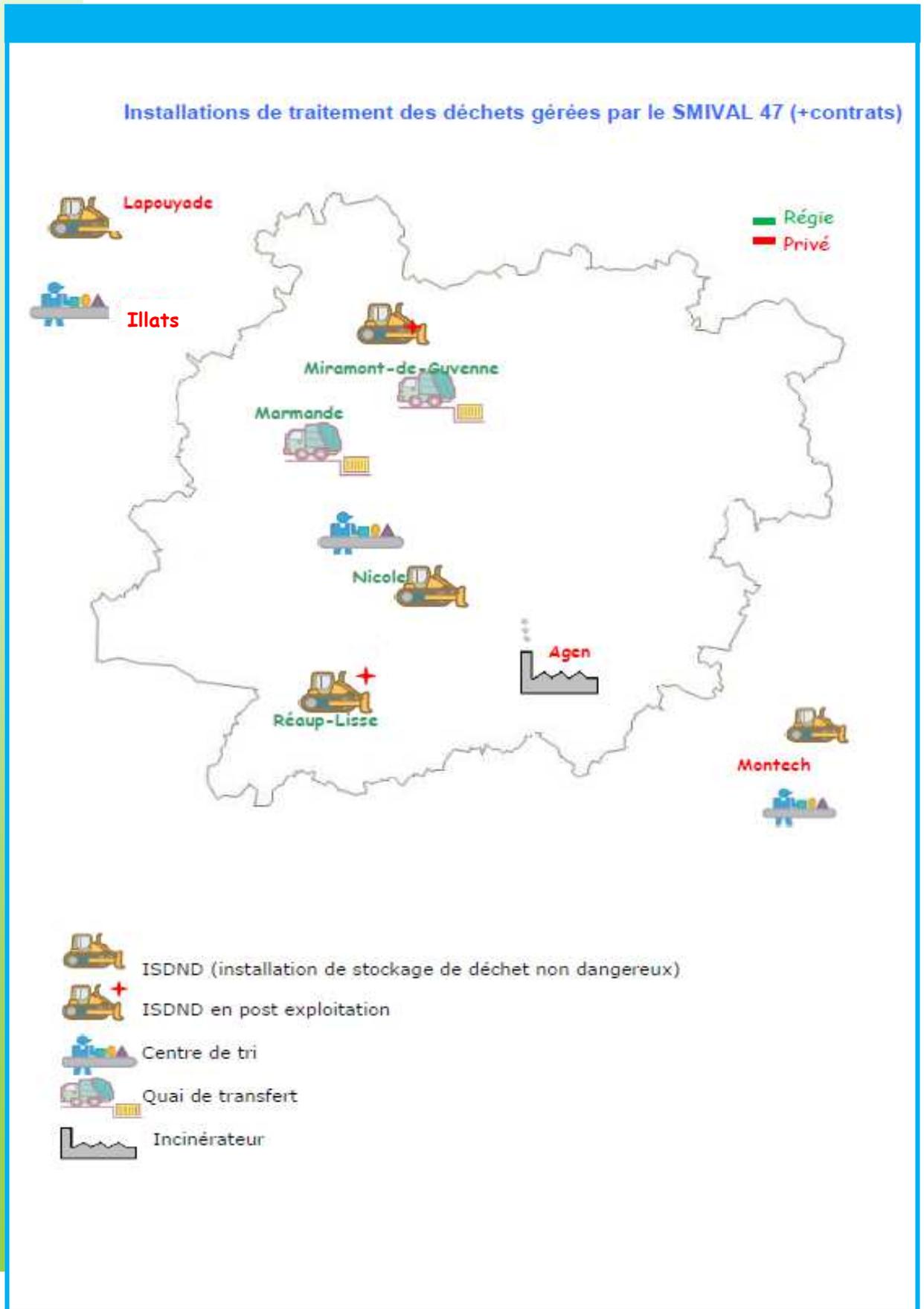
Tranches	N° de marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal
de 20 000 à 90 000 € HT	AC 2012-01	Acquisition d'un chargeur articulé sur pneus, neuf ou occasion	29/05/2012	Girard Motoculture	47800

#### TRAVAUX

Tranches	N° de marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Code postal
de 20 000 à 90 000 € HT	12-022	Amélioration de l'étape biologique de la station de traitement des lixiviats issus des installations de stockage de Nicole et Fauillet	10/02/2012	Ovive	32 000
	TVX 2012-02	travaux de réparation du dispositif d'étanchéité et des réseaux endommagés par un incendie sur l'ISDND de Nicole	21/05/2012	Razel-Bec	34 680
	TVX 2012-05	Fourniture et installation d'un dispositif de couverture sur l'alvéole B1 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Nicole	07/12/2012	GETECH	31570
de 90 000 à 5 000 000 € HT	04.2012	Réfection de la chaussée d'accès au quai de transfert des ordures ménagères de FUMEL	18/12/2012	EUROVIA	47520



# Carte des installations de traitement des déchets





# Installations de traitement des déchets non dangereux (ISDND)

⇒ Site de Nicole (47)

## ISDND de Nicole

Le site est exploité en régie par le SMIVAL47 depuis octobre 2011. Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été déposé afin de prolonger son exploitation jusqu'en 2020.

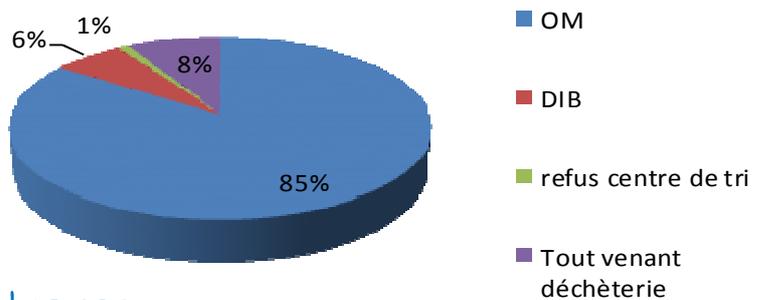
4 employés travaillent sur ce site.



Casier en exploitation de l'ISDND de Nicole

Nature du déchet	Tonnage
OM	21 128,14
DIB	1 597,36
refus centre de tri	234,26
Tout venant déchèterie	2 047,80
total	25 007,56

### Tonnage enfoui sur le site en 2012



## Valorisation du biogaz

Le site de Nicole produit de l'électricité à partir du biogaz capté dans les casiers. Ce système permet de valoriser une source d'énergie habituellement brûlée tout en bénéficiant de retombées économiques par la revente de l'électricité et par une diminution de la TGAP (Taxe générale sur les Activités polluantes). La centrale électrique du site a ainsi permis la production de **852.640 Mwh d'électricité en 2012.**



Centrale électrique de l'ISDND de Nicole

## Principaux investissements en 2012

- Le SMIVAL47 a investi **32 250 € HT** dans la station de traitement des lixiviats afin de ne plus externaliser le traitement. La station a ainsi traité 7811 m<sup>3</sup> de lixiviats en 2012
- Suite à l'incendie survenu le 30/03/2012, des travaux de réparation du dispositif d'étanchéité et du réseau biogaz ont été réalisés pour un montant total de **47 571.80 € HT**
- Un dispositif de couverture étanche a été installé afin d'imperméabiliser une alvéole de stockage d'une surface de 3410 m<sup>2</sup>. Le montant de mise en place de ce dispositif s'élève à : **25 575 € HT**



## Installations de traitement des déchets non dangereux (ISDND) en post-exploitation ⇒ Site de Miramont-de-Guyenne et de Réaup-Lisse

Le SMIVAL47 gère deux sites qui n'accueillent plus de déchets mais qui nécessitent une surveillance de leurs rejets: ces sites sont dits dans la phase de post-exploitation. En effet, pour s'assurer que le site ne porte pas atteinte à l'environnement, la loi impose une surveillance de **30 ans au minimum** après sa fermeture.

### ISDND de Miramont-de-Guyenne

Fermé depuis 2009, le SMIVAL47 assure la surveillance post-exploitation de ce site jusqu'en 2039 au minimum. Lors de sa fermeture, un quai de transfert a été créé (cf. page suivante). 2 personnes assurent le suivi et l'entretien du quai de transfert et de l'ancien ISDND.



Torchère du site de Réaup-Lisse

### ISDND de Réaup-Lisse

L'ISDND de Réaup-Lisse n'accueille plus de déchets depuis juillet 2009, le SMIVAL en assure donc la surveillance post-exploitation jusqu'en 2039 au minimum.

Le SMIVAL47 a repris la surveillance du site en 2011 et a procédé à un audit complet du site et des modalités de son suivi. Suite à cet audit, des travaux ont été entrepris ainsi qu'une étude IBGN (Indice biologique global normalisé).

Une commission locale d'information et de surveillance (CLIS) a ensuite eu lieu le 22/05/2012 permettant de montrer aux associations les travaux et les réaménagements effectués par le SMIVAL47

### Principaux investissements

en 2012 :

- Réfection de l'ensemble canalisation + bassin lixiviat pour un total de **19 200 € HT**



Bassin de lixiviat du site de Réaup-Lisse



## Quai de transfert ⇒ Site de Miramont-de-Guyenne

Compte tenu de leur éloignement par rapport aux sites de traitement des déchets, plusieurs territoires font transiter leurs déchets (Ordures ménagères résiduelles et Collecte sélective) par un quai de transfert. Les véhicules de collecte y vident leurs déchets dans des semi-remorques qui eux-mêmes acheminent les déchets vers des centres de traitement des déchets.

### Quai de transfert Miramont-de-Guyenne

Le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne a été construit à la fermeture de l'ISDND, c'est-à-dire en 2009.

Ce site fait travailler 2 personnes qui assurent le fonctionnement (pelleuse, grappin...), l'entretien, le suivi et la surveillance du site et de l'installation de stockage en post-exploitation (Cf. page précédente)

**5630** tonnes d'ordures ménagères et **384** tonnes de collectes sélectives y ont transité en 2012.

### Principaux investissements en 2012 :

- Acquisition d'un chargeur d'une valeur de **50 000 € HT**
- Mise en place d'un paratonnerre : **7 087 € HT**



*Paratonnerre du site de Miramont-de-Guyenne*



*Chargeur du site de Miramont-de-Guyenne*



# Tri

L'ensemble des collectivités adhérentes du SMIVAL47 en 2012 est couvert par la collecte sélective.

Une partie de ces collectes est traitée hors du département au centre de tri d'Illats en Gironde (COVED), le reste est trié au centre de tri de Nicole.

Collectivités	Tonnage acheminé au centre de tri	Centre de tri
VGA	3 899	ILLATS
CC LANDES GASCOGNE	101	NICOLE
CC 2 SEOUNES	75	NICOLE
CC BEAUVILLE	43	NICOLE
CC LAUZUN	384	NICOLE
CC DURAS	204	NICOLE
SMICTOM LGB	739.8	NICOLE
TOTAL	6987.46	

Le centre de tri de Nicole est géré par la SEML du Confluent. Celle-ci assure :

- Le tri des emballages ménagers et des déchets industriels banals (plastiques, cartons et bois)
- Le conditionnement et le stockage des produits triés avant de les expédier vers les filières de recyclage



Centre de tri de Nicole



## Les projets du SMIVAL47

En application du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) le SMIVAL 47 porte la responsabilité du projet de réorganisation du traitement des déchets articulé autour de 3 axes.

- ⇒ **Création de nouvelles installations de traitement de déchets pour l'Ouest du département.**
- ⇒ **Diminution de la production des déchets à la source = programme local de réduction des déchets.**
- ⇒ **Création d'un nouveau centre de tri départemental.**



*Prétraitement Mécano-Biologique de TRVALANDES (Vendée)*



## Nouvelle installation de traitement des déchets

Validé depuis mars 2009 : le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) préconise pour l'Ouest du département la création d'un dispositif de traitement des déchets avec deux équipements :

- ⇒ d'une part, une unité de pré-traitement mécano-biologique (PTMB) pour valoriser la matière organique et réduire la quantité de déchets à stocker
- ⇒ d'autre part, une installation de stockage des déchets ultimes (ISDND)

Le SMIVAL 47 a pour mission l'application de ces préconisations et s'est donc lancé dans la recherche d'un site pouvant accueillir ces installations. Cette recherche se fait en plusieurs étapes afin d'être la plus cohérente et objective possible.



PTMB de TRIVALANDES



PTMB de TRIVALANDES

### ⇒ Détermination de 5 sites potentiels :

Suite à la commission consultative du 19/12/2011 le SMIVAL47 a réalisé les premières études pour la recherche de site. Le 15 octobre 2012, les résultats de cette première étape ont déterminé **5 secteurs potentiels qui ont fait l'objet d'études complémentaires**. Les communes concernées à ce stade étaient les suivantes, sans ordre hiérarchique : Bazens, Casteljaloux, Durance, Fargues-sur-Ourbise et Saint-Martin-de-Curton. Les secteurs identifiés étaient issus de la méthode dite « analyse multicritères ». Cette méthode appliquée par de nombreux départements permet de croiser des critères de natures différentes et complémentaires.



## Nouvelle installation de traitement des déchets

### ⇒ **Passage de 5 sites à 2 sites :**

Pour parvenir aux 2 sites envisageables, le SMIVAL47 a mené des études techniques qui n'avaient pu être analysées lors des étapes précédentes, en concertation avec les acteurs en territoire: **la Commission Consultative s'est rendue sur chacun des secteurs**, de même que le bureau d'études en charge des analyses techniques. Ces visites « terrain » ont permis d'affiner l'analyse et de prendre en compte des caractéristiques spécifiques (ex : visibilité des équipements depuis les alentours, usage des sols, présence de réseaux ou de cours d'eau non répertoriés, type de paysages...).

**A l'issue de cette étape, les sites situés sur les communes de Durance et de Fargues-sur-Orbise ont été retenus pour analyses complémentaires.** Ils ont été présentés le 12 novembre 2012 à la Commission Consultative puis au Conseil Syndical et validés successivement par ces 2 instances.

*Une démarche conforme aux engagements du SMIVAL 47*

**Le SMIVAL s'est engagé à conduire ce projet complexe mais essentiel avec responsabilité, transparence et objectivité. La phase d'identification des 2 sites en est une nouvelle illustration.**



### ⇒ **Les étapes à venir**

Pour identifier le site le plus à même d'accueillir la future installation de traitement, des analyses approfondies des sols vont être conduites. Leur objectif : sonder la nature du sol, identifier son niveau d'imperméabilité, ainsi que la présence éventuelle d'eaux souterraines, conformément aux obligations réglementaires et aux critères complémentaires fixés avec la Commission Consultative.

En parallèle, le SMIVAL47 va mettre en place un dispositif d'information, en accord avec les maires, auprès des élus comme des habitants (lettre d'information, participation à des réunions d'information).



## Mise en place d'un centre de tri départemental

Afin de pallier à l'externalisation du tri des déchets en dehors du département, le PDEDMA préconise la mise en place d'un centre départemental de tri en lieu et place de celui existant sur Nicole.

La capacité de ce dernier devra permettre de trier au minimum 8 000 T/an d'emballages ménagers (hors verre) collectés sélectivement et tiendra compte de l'accueil d'une partie des JRM collectés. Un dimensionnement définitif et précis du centre de tri sera établi au moment de sa programmation.

**En tant que syndicat départemental, le SMIVAL47 a pour responsabilité la réalisation de cette installation et a déjà entamé les premières étapes en 2012 à savoir :**

- ⇒ le Bornage du terrain par le géomètre
- ⇒ Le faucardage et l'entretien du site
- ⇒ Réunions avec les Ets LAFARGE (propriétaire) concernant la négociation pour la cession symbolique du pont attenant



*Balles de carton*



*Balles de PET*



# Programme local de prévention/réduction des déchets

Afin d'aborder la problématique liée au traitement des déchets dans sa globalité et ne pas se focaliser sur leur élimination, le SMIVAL47 avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), lance en 2011 un **programme local de prévention de déchets** (PLPD) à l'échelle du département.

Conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement, cette démarche a pour objectif de réduire de **7% les quantités de déchets ménagers produits sur le département sur les 5 prochaines années**

## Qu'est ce que la prévention des déchets?

La prévention de la production des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- réduire les quantités de déchets produits ;
- et/ou réduire leur nocivité ;
- et/ou améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.

**« le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »**



Sceau à compost

Le SMIVAL s'est donc lancé en 2012 avec la collaboration d'un bureau d'étude (IDE Environnement) dans un **diagnostic départemental réalisé avec les acteurs locaux**. Le but étant à terme de définir un **plan d'action à mettre en œuvre sur les 4 années suivantes sur tout le territoire**.

Une phase de concertation avec les acteurs et de rédaction du plan d'action a lieu début 2013 avant de lancer les 1er actions à partir de juin de la même an-

### Exemples d'actions de prévention:

- ⇒ développer le compostage,
- ⇒ mettre en place le Stop-pub,
- ⇒ sensibilisation à l'éco-consommation,
- ⇒ développer les recycleries
- ⇒ ...

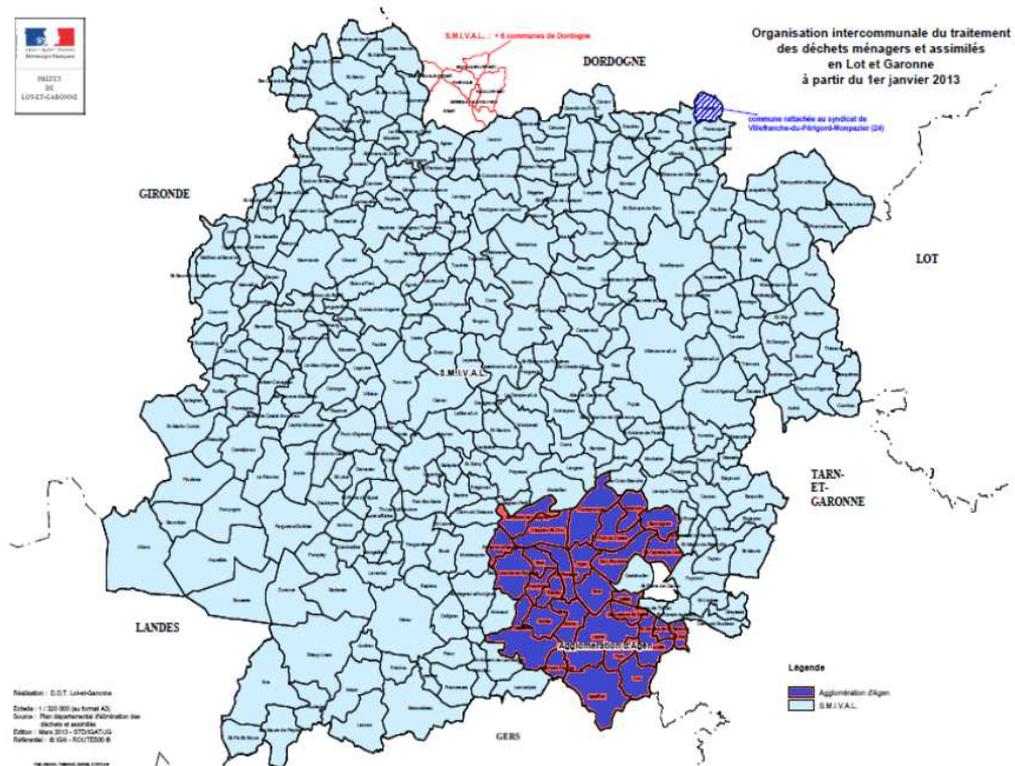


# Intégration du SMAV

Au 1er janvier 2013, le SMIVAL47 intègre le SMAV, récupérant ainsi:

- ⇒ l'exploitation de l'ISDND et de la plate-forme de compostage de Monflanquin,
- ⇒ le quai de transfert de Fumel.

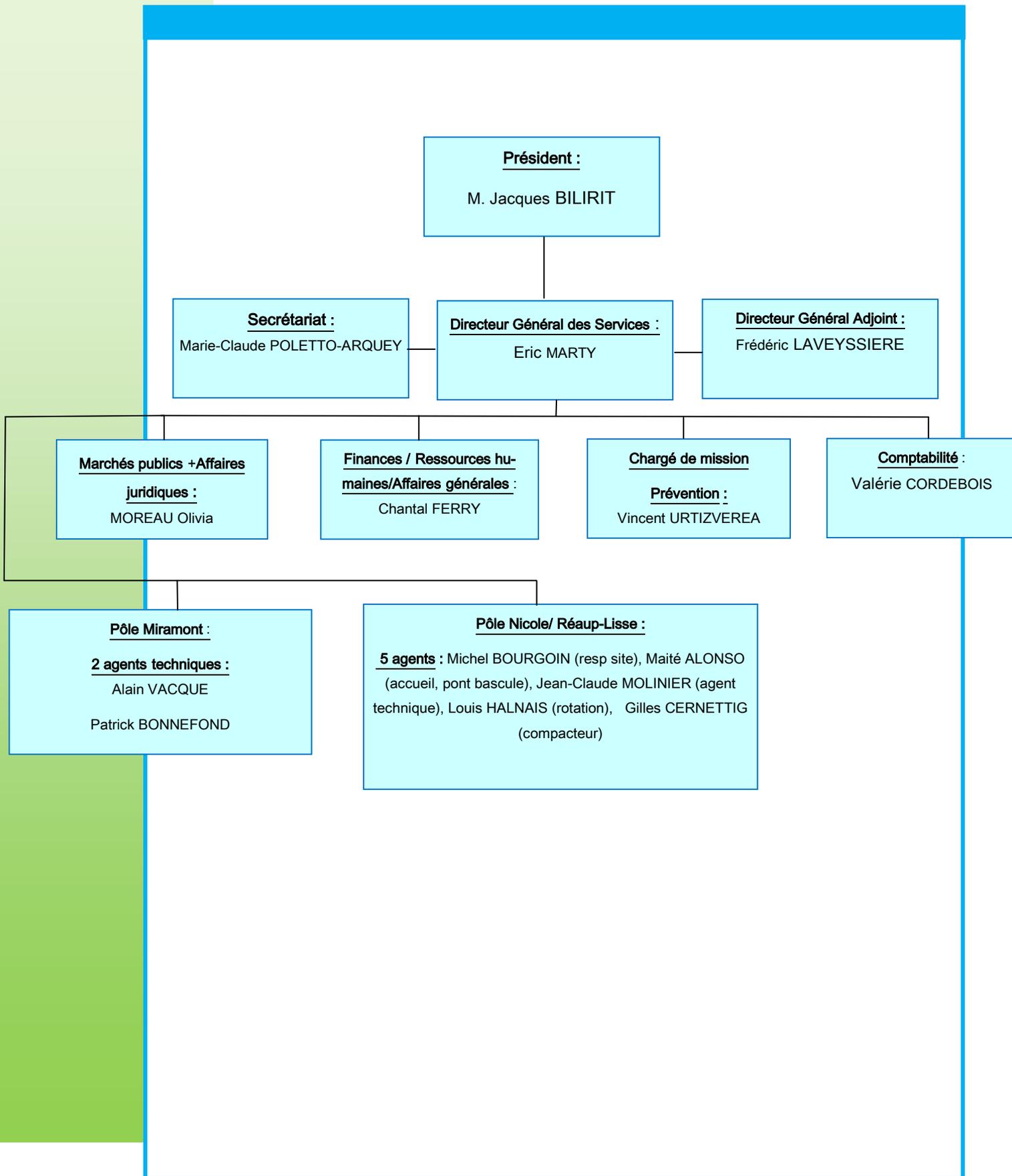
Le syndicat intègre aussi 8 employés portant l'effectif total du SMIVAL47 à 22 personnes



Vu aérienne du site de Monflanquin



# Organigramme en 2012





## Lexique

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CLIS : Commission locale d'information et de surveillance
- DIB : Déchet industriel banal
- IBGN : Indice biologique global normalisé
- ISDND : Installation de stocke de déchets non dangereux
- JRM : Journaux, revues, magazines
- OM : Ordure ménagère
- OMr : Ordure ménagère résiduelle
- PDEDMA : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- PET : Polytéréphtalate d'éthylène
- PLPD : Programme local de prévention des déchets
- PTMB : Pré-traitement mécano-biologique
- SEML : Sociétés d'Economie Mixte Locale
- TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes